



HAL
open science

La surveillance : une cohérence multiéchelles, multipolitiques et interdirectives nécessaire

Christophe Aulert, Benjamin Guichard

► To cite this version:

Christophe Aulert, Benjamin Guichard. La surveillance : une cohérence multiéchelles, multipolitiques et interdirectives nécessaire. Biodiversité, des clés pour agir, 2023, 5, pp.34-35. mnhn-04446732

HAL Id: mnhn-04446732

<https://mnhn.hal.science/mnhn-04446732>

Submitted on 15 Feb 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

La surveillance : une cohérence multiéchelles, multipolitiques et interdirectives nécessaire

PARTIE 3 - STRATÉGIE DE SURVEILLANCE Les politiques publiques de préservation de l'environnement marin, nationales ou internationales, ont toutes pour objectif commun le bon état de conservation des espèces et des habitats. Certaines vont plus loin en considérant l'intégralité de l'écosystème marin. Comment s'articulent-elles ?

→ Grand cachalot observé dans le golfe de Gascogne lors de la campagne aérienne SAMM1 Atlantique.
© A. Chevallier/
Observatoire
Pelagis



Depuis les années 1970, les politiques publiques (convention de Ramsar de 1971, directive « Oiseaux » de 1979...) se sont développées à de multiples échelles et en superposant parfois les couches, allant d'un niveau très local jusqu'à l'international, en passant par la façade maritime et le national (voir la figure ci-contre). Cet emboîtement d'échelles, de directives et de stratégies force la réflexion pour mettre en place une surveillance cohérente multiéchelles, multipolitiques et interdirectives en mer.

Cette organisation permet de partager des indicateurs communs et d'évaluer la gestion des aires marines protégées (AMP) – (comparaison des résultats avec d'autres sites et à plusieurs échelles). Si nécessaire,

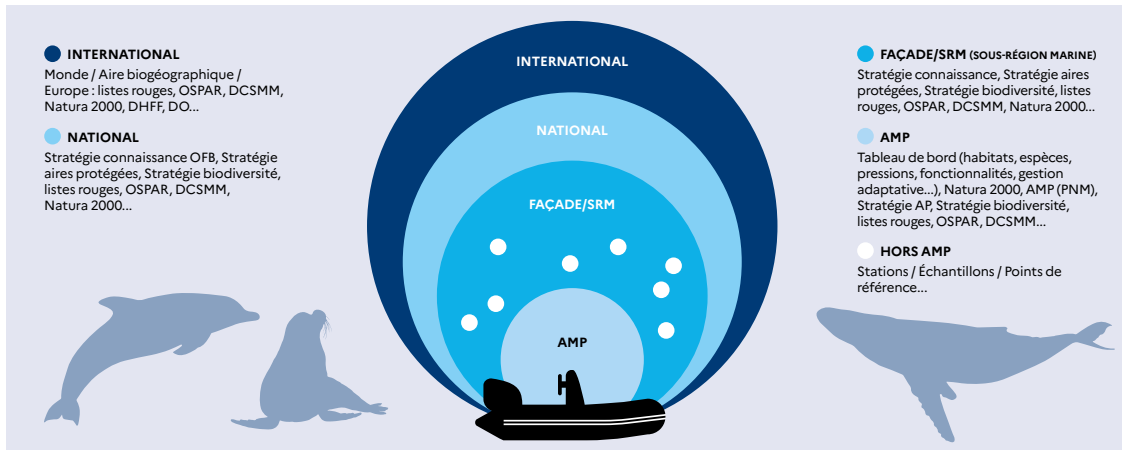
des suivis supplémentaires peuvent être réalisés pour mieux appréhender la gestion d'un site donné. C'est d'ailleurs l'un des objectifs de la Stratégie nationale pour les aires protégées, qui souhaite développer des tableaux de bord pour chaque AMP et à l'échelle des façades maritimes, afin d'évaluer l'efficacité de leur gestion et celle du réseau des AMP et de mettre en place une gestion adaptative en fonction des résultats obtenus (surveillance/évaluation). Cela permet de mesurer l'atteinte des objectifs fixés à l'échelle du site (plans de gestion/DOCOB), du réseau de sites ou de la façade maritime. Cela permet aussi de mesurer l'atteinte du bon état écologique des eaux marines (DCSMM) ou le bon état de conservation des espèces et des habitats pour lesquels les sites Natura 2000 (DO et DHFF) ont été

désignés. Cela est également vrai pour les AMP françaises relevant du Code de l'environnement : parcs naturels marins, parcs nationaux, réserves naturelles nationales ou régionales, réserves nationales de chasse et de faune sauvage, arrêtés de protection de biotope ou de géotopes, ou encore arrêtés de protection des habitats naturels.

La surveillance et la connaissance des mammifères marins doivent également prendre en considération cette stratégie multiéchelles, multipolitiques publiques et interdirectives, car ces espèces protégées peuvent être sédentaires, migratrices côtières ou du large, avec des aires de répartition généralement très grandes qui dépassent le plus souvent les frontières nationales.



FIGURE Organisation théorique de la connaissance et de la surveillance en mer.



Ainsi, le Programme de surveillance (PdS) de la DCSMM est constitué de cinq sous-programmes dédiés, chacun composé d'un certain nombre de dispositifs de suivi permettant de renseigner des indicateurs du bon état écologique :

1. populations côtières de cétacés ;
2. populations côtières de phoques ;
3. populations du large ;
4. échouages de mammifères marins ;
5. interactions entre mammifères marins et activités humaines.

Parmi ces dispositifs :

- les Suivis aériens de la mégafaune marine (SAMM) ou les campagnes aériennes développées à l'échelle des quatre façades maritimes, en été et en hiver, ont pour objectif premier d'étudier la répartition et l'abondance des mammifères marins à l'échelle régionale ou sous-régionale (sous-régions marines DCSMM). Indirectement, les résultats de ces campagnes peuvent être une indication sur l'évolution des facteurs agissant à l'échelle sous-régionale (changements globaux : modification des aires de répartition) et de facteurs plus locaux comme les effets de la gestion d'une AMP, en comparant les tendances enregistrées localement (évolution de la représentativité d'un site) et celles enregistrées à des échelles de façades maritimes ou d'aires de distribution ;
- le suivi des grands dauphins résidents du golfe normand-breton (un des plus grands groupes d'Europe) est notamment réalisé par le Groupe d'études des cétacés du Cotentin et les services départementaux de l'OFB. Des suivis identiques sont

réalisés par le Parc naturel marin d'Iroise sur les deux groupes de l'archipel de Molène et de la chausée de Sein, ainsi que dans les sites Natura 2000 de Bretagne Nord et de Normandie ;

- les programmes de télémétrie des phoques, développés par le Centre d'études biologiques de Chizé dans certains PNM (Iroise, EPMO) ou réserves naturelles (estuaire de la Seine, Beauquillot), mais aussi dans le cadre des suivis mis en place par les parcs éoliens, et contribuant également au PdS DCSMM, permettent d'acquérir de la connaissance sur les zones fonctionnelles de ces espèces ;
- le projet OCEAP-MMN (Observatoire des petits cétacés par acoustique passive en Manche Est-mer du Nord), mis en place dans le cadre de l'Observatoire national de l'éolien en mer et dispositif candidat du PdS DCSMM, permettra de collecter des données sur la saisonnalité de la répartition des espèces et leur utilisation de certains sites en continu. Les gestionnaires sauront ainsi si les espèces ciblées sont présentes dans ou à proximité de leur AMP et à quelle saison, voire ce qu'elles y font (chasse, socialisation, transit...).

Au-delà de fournir des indicateurs nationaux pour la DCSMM, ces suivis permettent aux gestionnaires d'AMP :

- de mesurer la cohérence du réseau d'AMP à l'échelle des façades maritimes ;
- de mesurer la responsabilité du site dont ils ont la gestion et l'évolution de cette responsabilité ;
- d'évaluer les impacts des facteurs

globaux et locaux pouvant influencer des tendances, et donc de mesurer l'effet de la gestion opérée pour chaque site sur une espèce donnée ;

- de disposer de données sur l'utilisation de leur AMP par les différentes espèces de mammifères marins, et de mieux connaître la fonctionnalité des zones fréquentées ;
- et ainsi de mieux prendre en compte ces enjeux dans la gestion de chaque AMP concernée.

Ces quelques exemples montrent que les données de suivis à long terme sont importantes à différentes échelles et permettent de mesurer l'efficacité de la gestion à ces mêmes échelles. Pour cela, il faut veiller à avoir un réseau de mesure cohérent, représentatif, avec des méthodes de suivis standardisées et des indicateurs et métriques partagés. Les gestionnaires ont besoin de ces données pour mesurer l'efficacité de leurs actions (tableau de bord). Ils doivent également mettre en place sur leurs sites des suivis permettant de contribuer aux réseaux de surveillance des échelles supra. Pour cela, il est nécessaire d'établir une concertation et une mutualisation aux différentes échelles spatiales lors de la mise en place des suivis, afin de réduire les coûts financiers de la surveillance tout en augmentant la pertinence scientifique des données. Les résultats obtenus dans le cadre de ces dispositifs de suivis multiéchelles, multipolitiques et multidirectives permettront à terme d'orienter les politiques de préservation de l'environnement marin, et ainsi d'être plus pertinent en matière de planification maritime et de gestion durable des activités en mer. ■

AUTEURS

Christophe Aulert, OFB, Délégation de façade maritime Manche mer du Nord
Benjamin Guichard, OFB, Direction surveillance, évaluation, données